

La situation des personnes âgées

Autor(en): **Gilliand, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **77 (1985)**

Heft 6

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-386239>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La situation des personnes âgées

par Pierre Gilliand

Il est une certitude dans ce monde incertain: la population va considérablement vieillir ces prochaines décennies. Ce phénomène est inéluctable, ses conséquences multiples; mais elles sont mal mesurées. Tandis que commence de sourdre une certaine hostilité envers les personnes âgées, des «économaniakes» préconisent un retour à une assistance publique sélective, impliquant un démantèlement du système de prévoyance-vieillesse. Mépris des faits et insulte aux pauvres, qui sont nombreux parmi les vieillards, notamment parmi les femmes très âgées.

Pour éliminer les poches de pauvreté qui subsistent au sein de la population âgée, il convient d'anticiper la situation démographique à long terme, de dégager les principaux aspects économiques et sociaux des «rentiers AVS», notamment en ce qui concerne leur état de santé, et de formuler des propositions de politique sociale, apte à améliorer le sort des aînés. Si des obstacles à l'épanouissement de la personne sont levés, la vieillesse peut alors être une période fort heureuse de la vie.

A. Aperçu démographique

Vieillissement pendant le XX^e siècle

De 3,3 millions d'habitants en 1900, le nombre s'élève à 4,7 en 1950, par suite d'un décalage entre mortalité et natalité (transition démographique). La forte immigration accroît le nombre d'habitants à 6,4 millions avant la récession, qui éclate au milieu des années 70. La population stagnera vraisemblablement pour être de l'ordre de 6,5 millions à la fin du siècle.

Le vieillissement – à savoir l'augmentation de la proportion de la population âgée – est marqué. Ainsi, en un siècle, le nombre total d'habitants aura environ doublé; le nombre des personnes âgées aura quintuplé, tandis que les grands vieillards (80 ans et plus) seront dix fois plus nombreux en 2000 qu'en 1900.

Le vieillissement se poursuivra

La démographie permet des anticipations à long terme. Ainsi (sauf catastrophe majeure), l'ordre de grandeur du nombre de personnes âgées peut être cerné pour 2040. Tous ceux qui atteindront 55 ans à cette date appartiennent à la génération 1985. Et sur 10 nouveau-nés aujourd'hui, 9 vivront encore en 2040.

De 1,1 million en 1980, le nombre des personnes dépassant 60 ans croîtra à 1,7 million environ (les personnes de 65 ans et plus passeront de 0,9 à près de 1,45 million). L'accroissement numérique est donc considérable.

En revanche, natalité et migrations peuvent varier et modifier à terme le nombre de jeunes et, en conséquence, le nombre total de résidents en Suisse. En admettant une absence de migrations, la population diminuerait à un rythme rapide dès le début du XXI^e siècle si la fécondité stagnait au très faible indice actuel (15 enfants pour 10 femmes en âge de procréation): moins de 5 millions. Elle serait proche du nombre actuel si la fécondité remontait et restait constante au seuil de remplacement des générations (21 enfants pour 10 femmes). Dans la première variante, il y a tout lieu d'estimer que reprendrait l'immigration.

Aucune hypothèse ne se réalisera strictement. Trois remarques sont essentielles sur ces perspectives, brièvement résumées ci-dessous:

- Le vieillissement est irréversible; il sera d'autant plus prononcé que sera faible le nombre de résidents.
- Il y a un mouvement de bascule autour du groupe central (20 à 64 ans). Le groupe âgé croît proportionnellement, la proportion du groupe jeune diminue.
- Quelle que soit l'évolution démographique, le groupe central – en gros la population en âge d'activité – reste proportionnellement semblable. Le nombre des personnes âgées de plus de 65 ans augmente de $\frac{2}{3}$. Le nombre des plus de 80 ans, lui, se multiplie par 2,3. Parmi ces grands vieillards figurent deux fois plus de femmes que d'hommes (longévité supérieure du sexe féminin). Cette classe d'âge comprend les plus démunis matériellement; la probabilité de l'impotence et du placement institutionnel est très élevée.

Suisse	1900	1950	1980	2000	valeur		
					haute*	moy.*	basse*
	2040	2040	2040	2040	2040	2040	2040
Habitants en millions	3,3	4,7	6,4	6,6	6,7	5,8	4,9
0 – 19 ans	40%	30%	28%	25%	25%	22%	17%
20 – 64 ans	54%	60%	58%	59%	54%	54%	55%
65 ans et +	6%	10%	14%	16%	21%	24%	28%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

* En l'absence de migrations, ou solde nul par groupe d'âges.

Vieillesse secondaire

Au sein de la population âgée, la proportion des grands vieillards s'accroît: 19% en 1980, 25% en 2030.

	1980	2000	2020	2030
Nombre 65 +	870	1070	1370	1440
Nombre 80 +	160	240	310	370
80 + %	19%	22%	23%	25%

B. Vieillesse et situation économique

Disparités des situations économiques

En septembre 1979, à la suite d'une fuite (!) et à la veille d'élections fédérales, le portrait du rentier AVS était présenté lors d'une conférence de presse comme celui d'une personne à l'aise et satisfaite de son sort. Fallait-il encore améliorer la prévoyance-vieillesse?

Or le «rentier moyen» n'existe pas. Un faible pourcentage de personnes à hauts revenus et grosses fortunes haussent les moyennes, qui faussent la perception des réalités sociales. C'est parmi la population âgée que figurent les plus riches et les plus démunis de notre société. En gros (les données datent de 1976, mais les structures ne se sont guère modifiées), le dixième des contribuables âgés les mieux situés concentrent $\frac{1}{3}$ des revenus (autant que les $\frac{6}{10}$ à faibles ressources) et plus de la moitié de la fortune déclarée (donc davantage à eux seuls que les autres $\frac{9}{10}$). Le un pour-cent le plus cossu cumule $\frac{1}{10}$ des revenus et $\frac{1}{6}$ de la fortune.

Sources de revenus

Les personnes âgées les plus pauvres disposent de leur seule rente AVS, le cas échéant d'une faible épargne. En revanche, pour les plus riches (dixième supérieur), l'AVS constitue à peine le $\frac{1}{7}$ de leurs ressources; mais plus de $\frac{2}{6}$ proviennent du revenu des placements de leur fortune! 7 personnes âgées sur 10 obtiennent plus de la moitié de leur ressources de la seule AVS. Sans cette grande œuvre sociale, la situation des personnes âgées, actuellement, serait déplorable. L'idée d'un retour à l'assistance au lieu du premier pilier – l'AVS – est condamnée par les chiffres: plus de la moitié des personnes âgées devraient être assistées! Les personnes âgées qui vivent avec des revenus confortables aujourd'hui sont celles qui ont pu cotiser dans de bonnes conditions à la prévoyance professionnelle (2^e pilier).

Perspectives de la prévoyance-vieillesse

D'aucuns craignent que le vieillissement ne constitue une charge financière insupportable à l'avenir. On peut lire des phrases de ce genre: «... Les groupes d'âges qui ne pourvoient plus à leur revenu (les vieux!) entravent (sic) la productivité et accroissent ainsi les charges et l'insatisfaction des personnes actives» ... A quand les ghettos pour vieux et handicapés?

La stagnation économique n'est pas une fatalité. Toutes autres choses égales, il suffit d'une fraction de pour-cent d'accroissement de productivité pour compenser la charge supplémentaire des rentes qu'entraîne le vieillissement. D'autre part, les investissements de type démographique diminuent (cf. bascule entre groupes d'âges).

En revanche, le système des trois piliers est gros de disparités. En principe, la prévoyance professionnelle, devenue obligatoire, a pour but de

maintenir de façon appropriée le niveau de vie antérieur. Or, en plus de sa complexité, les distorsions qui résulteront du deuxième pilier – si l'on ne réaménage pas le système – vont conduire des personnes âgées à cumuler plusieurs sources de revenus importants, tandis que d'autres seront pénalisées, voire exclues. En effet, des caisses pourront assurer la quasi totalité des gains et servir des allocations de renchérissement; d'autres n'en assureront qu'une partie, sans pourvoir au renchérissement; l'inflation ne permettra de servir à ces cotisants, une fois en âge de retraite, que de maigres rentes. Bien plus, des actifs à faibles gains ne parviendront pas au minimum assurable; des femmes divorcées ne pourront cotiser que pendant une période limitée; l'exclusion frappera en particulier des mères de famille divorcées tardivement, qui ont travaillé, mais sans être rémunérées. Or ces mères sont précisément celles qui ont mis au monde et élevé les futurs producteurs et les futurs pourvoyeurs de retraite... pour les autres!

Le système des trois piliers a été conçu en période de prospérité et selon le modèle familial où le divorce était rare. Les promesses de 1972 concernant ce deuxième pilier n'ont, par ailleurs, pas été tenues par les Chambres fédérales. Ce qui explique pourquoi le système présent aboutira à des inégalités matérielles; il entretiendra de façon coûteuse, en revanche, des inactifs fort à l'aise, mais nécessitera le maintien, voire le renforcement des prestations complémentaires pour les exclus. A moins que des revisions – qui se heurteront inévitablement aux privilèges acquis – n'améliorent l'AVS, la prévoyance professionnelle devenant alors un simple complément.

Placement des fonds du 2^e pilier

Déjà supérieure à 100 milliards en 1982, la fortune des caisses de pensions atteindra plusieurs centaines de milliards au début du siècle prochain; elle représentera alors le quart de la fortune nationale. L'importance du genre de placement doit requérir toute l'attention. Ces fonds sociaux – qui sont des salaires différés – peuvent être plus ou moins productifs et être orientés – ou non – vers des buts sociaux (ex. logements).

C. Vieillesse et santé

Vieillesse et placement médico-social

L'état de santé de nombreux vieillards peut être excellent. Cependant, plus l'âge s'élève, plus les risques de maladie, voire d'impotence, s'accroissent. Actuellement, les personnes âgées représentent $\frac{1}{7}$ de la population totale. Or elles occupent $\frac{2}{5}$ des lits d'établissements hospitaliers, plus de la moitié même de l'ensemble des lits (en incluant les homes). 5 à 6% des personnes âgées sont placées en institution médico-sociale; si la part est de 1 à 2% entre 65 et 70 ans, elle dépasse un quart

au-delà de 85 ans; cette proportion est énorme. Toutes autres choses égales, le vieillissement démographique doublerait, en une cinquantaine d'années, le nombre de lits pour personnes âgées. Or toutes choses ne resteront pas égales, si des mesures sociales appropriées sont prises.

Vieillesse, institutionnalisation et revenu

Les personnes âgées économiquement modestes sont – à tous les âges – plus fréquemment en institution que la moyenne. Les personnes à l'aise se trouvent moins souvent dans des établissements médico-sociaux. La pauvreté conduit aujourd'hui encore des personnes âgées à chercher refuge en institution. De plus, le système d'assurance-maladie les pénalise: les hausses de cotisations les frappent d'autant plus fortement – en proportion – que leur revenu est bas (sauf pour les cas où interviennent des mesures sociales de prise en charge des cotisations). Par ailleurs, les prestations à domicile ne sont pas toutes remboursées. Des frais supplémentaires liés à la maladie ne leur permettent plus de rester à la maison – malgré le souhait, largement exprimé, de continuer à vivre dans le cadre de vie habituel. Les modes de financement de la sécurité médico-sociale paient de coûteuses hospitalisations qui pourraient être évitées, mais sont privatives de choix pour ceux qui n'ont pas les moyens de demeurer à la maison.

Développement des services de maintien à domicile

Le relèvement des revenus des personnes âgées les plus démunies diminuerait l'institutionnalisation, comme l'a déjà montré de manière significative l'introduction des prestations complémentaires en 1966. Parmi d'autres mesures de santé publique, l'extension des services de soins et de soutiens à domicile est prioritaire. Le maintien à domicile – quand les conditions le permettent – fait converger l'économie avec l'humanisation des soins. Une politique sociale de logements appropriés aux handicaps de l'âge en est le corollaire. Dorénavant, une politique de santé adéquate devrait allouer, en tenant compte du vieillissement, une part supérieure à ces services: de 1% à 4-5% des sommes affectées à la santé publique. La réalisation d'un nouvel équilibre suppose de moins investir «dans les bâtiments» et davantage «dans les personnes», afin de favoriser le maintien des personnes âgées à domicile.

D. Remarques et quelques propositions

Vieillesse et mort sociale

Actuellement, 150 mille personnes âgées peuvent être considérées comme pauvres; elles vivent dans l'incertitude du lendemain, voire l'angoisse, à la merci du moindre incident: maladie, hausse du loyer... Nos techniques ont permis d'allonger la durée de la vie. Mais ce supplé-

ment est vécu «entre parenthèses» par de trop nombreux vieillards. L'hypocrisie couvre d'un voile ces morts sociales qui précèdent la mort physique.

Solitude: un risque majeur

L'avance en âge s'accompagne de la perte des proches et des relations; elle conduit maints vieillards au repli sur soi. Le problème majeur du vieillissement de la population risque, à l'avenir, d'être la solitude.

Récapitulation de quelques mesures

La vieillesse est un âge du temps libéré; elle peut être le temps d'oser vivre pour vivre, de réaliser des souhaits et de s'ouvrir à autrui. L'épanouissement personnel dépend de l'individu. Le rôle de la politique sociale est de lever les obstacles matériels et, indirectement, de favoriser des choix authentiques et libres.

En bref, quelques mesures sont énumérées.

- En priorité, et de façon transitoire, élévation des seuils d'octroi de prestations complémentaires.
- Extension des services de maintien des malades à domicile. Le corollaire est de limiter au strict nécessaire le placement institutionnel.
- Nouvelle donne gérontologique, avec une meilleure coordination et plus de souplesse entre les institutions, pour assurer la continuité des soins.
- Revision des modes de financement de la sécurité sociale visant une réallocation des ressources, en vue du rééquilibrage hôpital-services ambulatoires.
- Aménagement de la cité, pour recréer des espaces où les personnes âgées peuvent se mouvoir sans crainte.
- Politique sociale du logement, appropriée aux besoins croissants et spécifiques de la population âgée; toute ségrégation (cités-cercueils!) doit être évitée. «Mieux vivre» peut être facilité par l'allocation des fonds du 2^e pilier au «mieux habiter».
- Renforcement graduel de l'AVS, le premier pilier devant assurer à lui seul un bon niveau de vie; le deuxième pilier, dans cette perspective, «maigrir» pour devenir complémentaire.
- Aménagement de la vie professionnelle assurant une meilleure transition vers la retraite.
- Equivalences, pour les tâches ménagères et éducatives, afin d'éviter les exclusions du système de sécurité sociale, trop lié encore à la rémunération du seul travail professionnel.
- Encouragement de la vie associative et développement des solidarités de voisinage.